

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT BLAISE DU BUIS (Isère)

Nombre de Conseillers Elus : 15

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX

Le 21 Mai

En exercice : 15

Le Conseil municipal de la Commune de SAINT BLAISE DU BUIS dûment convoqué, s'est réuni à 20 heures en session ordinaire à la mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de : Madame la Marie Carole LONGECHAMP

Présents : 11

Date de convocation : 15 Mai 2026

Votants : 14

Présents : Mmes et MM. LONGECHAMP Carole ; NOGUER Serge ; PERRIN Yvette ; BARBIAN Pierre ; THIELENS Nicole ; BALME Christian ; BOURDARIAT Gilles ; RUYNAT Chrystelle ; MELIN Céline ; AFONSO SARAT Elvira ; BOULORD Julien

Absents : BOGET Sabine ; CARAYOL Guillaume ; FAURE Nathalie ; GUETTE Thierry

Pouvoir : Mme BOGET Sabine donne pouvoir à BOUDARDIAT Gilles ; M. CARAYOL Guillaume donne pouvoir à M. NOGUER Serge ; GUETTE Thierry donne pouvoir PERRIN Yvette

Secrétaire de Séance : M. BARBIAN Pierre

La séance est ouverte à 20 h 08.

Le quorum étant atteint : 11 présents sur 15.

Madame la Maire propose de désigner Monsieur Pierre BARBIAN en qualité de secrétaire de séance : Adopté.

Mme La Maire annonce que la délibération n°8 relative au groupement de commande pour les repas scolaires est sortie de l'ordre du jour et reportée.

Ordre du Jour de la séance :

1. Approbation du PV du 23 avril 2026
2. Création de la commission de contrôle des listes électorales et désignation de ses membres
3. Désignation d'un représentant pour le COPIL CTG jeunesse
4. Désignation d'un correspondant défense
5. Création de la commission communale des impôts directs et désignation de ses membres
6. Désignation des représentants pour la commission intercommunale des impôts directs
7. Vote du règlement intérieur périscolaire 2026-2027
8. ~~Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la mise en place d'une consultation relative à la fourniture et la livraison des repas pour les restaurants scolaires et le portage des repas à domicile~~ /// REPORTEE
9. Création de deux postes d'agents pour le périscolaire et le ménage des bâtiments communaux
10. Vote du règlement intérieur de la Résidence Seniors Inclusive
11. Création d'un poste Coordinateur/coordinatrice de vie partagée pour la RSI
12. Convention de groupement de commandes pour la réfection totale du Pont du Châtelard, sis route des Forges
13. Fermeture de la régie de recettes diverses
14. Délégation de signature au titre de l'article L2122-22 alinéa 20 du Code Général des Collectivités Territoriales

1/ Le procès-verbal du conseil du 23/04/2026.

Mis à l'approbation du conseil, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2/ Création de la commission de contrôle des listes électorales et désignation de ses membres

Sont désignés (3 élus de la majorité et 2 élus de l'opposition) : Nicole THIELENS, Céline MELIN, Chrystelle RUYNAT, Elvira AFONSO SARAT, Julien BOULORD

Le Conseil municipal prend acte.

3/ Désignation d'un représentant pour le COPIL CTG jeunesse

Est désignée : Sabine BOGET

Serge NOGUER demande quel est le périmètre d'intervention de la CTG. Carole Longechamp lui répond qu'il s'agit de celui du Pays Voironnais.

Le Conseil municipal prend acte.

4/ Désignation d'un correspondant défense

Est désigné : Pierre BARBIAN
Le Conseil municipal prend acte.

5/ Création de la commission communale des impôts directs et désignation de ses membres

Sont désignés en titulaires : Serge NOGUER, Yvette PERRIN, Pierre BARBIAN, Sabine BOGET, Nicole THIELENS, Christian BALME, Thierry GUETTE, Gilles BOURDARIAT, Chrystelle RUYNAT, Guillaume CARAYOL, Céline MELIN, Nathalie FAURE

Sont désignés en suppléants : Julien BOULORD, Elvira AFONSO SARAT, Célia MASSENAT, Guillaume LE LAY, Annie MOREL-BIRON, Michèle BUISSON, Angélique VIDAL, Jacques LACROIX, Caroline MONNIER, Jean-Claude BARBIAN, Marie-Louise TESSAUR, Claude JACOLIN.

La présente délibération est adoptée dans les conditions suivantes :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents et représentés.

6/ Désignation des représentants pour la commission intercommunale des impôts directs

Sont désignés : Gilles BOURDARIAT et Christian BALME

La présente délibération est adoptée dans les conditions suivantes :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents et représentés.

7/ Vote du règlement intérieur périscolaire 2026-2027

Le projet de règlement est approuvé.

La présente délibération est adoptée dans les conditions suivantes :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents et représentés.

8/ Point retiré

9/ Création de deux postes d'agents pour le périscolaire et le ménage des bâtiments communaux

Carole LONGECHAMP précise qu'il s'agit de créer des postes de contractuels pour accroissement temporaire d'activité plutôt que de recourir à de l'intérim qui est plus onéreux. De plus, le temps hebdomadaire des agents sur ces postes passera de 50 % à 60% d'un équivalent temps plein

Christian BALME indique que cette augmentation du temps de travail est nécessaire pour des questions de sécurité en périscolaire.

Céline MELIN demande si les problèmes de sécurité et de sous-effectifs pour encadrer les enfants avaient été identifiés lors du précédent mandat.

Julien BOULORD répond qu'il n'y avait pas de problème avant a priori.

Elvira AFONSO SARAT rappelle qu'un regroupement pédagogique existe avec Réaumont et qu'à ce titre il convient d'informer Réaumont de la création des postes et de l'augmentation de la quotité de travail.

Carole LONGECHAMP la remercie pour ce rappel et répond que ce sera fait.

La présente délibération est adoptée dans les conditions suivantes :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents et représentés.

10/ Vote du règlement intérieur de la Résidence Seniors Inclusive

Deux modifications sont apportées au règlement intérieur à la demande du Département :

- L'appellation « Résidence Seniors Inclusive » devient « Résidence Inclusive » ;
- Ajout d'un paragraphe relatif à la charte du projet de vie partagée.

L'objet de ce projet est que les résidents puissent rompre avec l'isolement et participer au projet de vie partagée y compris avec les autres habitants du village.

La charte devra être signée par au moins 12 résidents pour que la commune puisse percevoir l'intégralité de la subvention du Département pour le poste de coordinateur du projet de vie partagée.

La présente délibération est adoptée dans les conditions suivantes :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents et représentés.

11/ Création d'un poste coordinateur/coordinatrice de vie partagée pour la Résidence Seniors Inclusive

Il s'agit d'un poste à 75% ETP financé par le Département.

La présente délibération est adoptée dans les conditions suivantes :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents et représentés.

12/ Convention de groupement de commandes pour la réfection totale du Pont du Châtelard, sis route des Forges

Julien BOULORD interroge sur la clé de répartition pour les dépenses.

Carole LONGECHAMP répond que la participation de Saint Blaise du Buis est de 36 000 €, soit 25 % des dépenses.

Serge NOGUER rapporte que le Président de l'association des pêcheurs a été rencontré. Le report sur un des canaux risque d'entraîner de l'érosion et priver d'eau le propriétaire de l'ancienne usine. Cette solution n'est pas à privilégier. Il restera à prévoir la réfection de la chaussée côté Saint Blaise du Buis et voir pour mettre une barrière pour interdire l'accès aux véhicules sur le chemin qui mène derrière l'usine et éviter les dégradations et squatteurs.

Julien BOULORD informe qu'il y aura un projet à prévoir sur le devenir de l'ancienne usine (renaturation éventuellement). Le propriétaire est cédant. Mais cela est compliqué car l'usine est sur 2 communes et 2 intercommunalités différentes.

La présente délibération est adoptée dans les conditions suivantes :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents et représentés.

13/ Fermeture de la régie de recettes diverses

Serge NOGUER interroge sur la licence IV de la commune.

Carole LONGECHAMP répond que la licence IV est conservée car dépend d'une autre régie.

En conséquence, il faudra trouver d'autres solutions pour gérer les locations de salle, les concessions du cimetière et autres. L'utilisation d'un terminal de paiement électronique (TPE) est une alternative. La DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) nous accompagnera dans ces démarches et nous proposerons une délibération prochainement en ce sens.

Julien BOULORD indique que c'est une stratégie plus générale de la DGFIP de fermer toutes les régies des collectivités.

Carole LONGECHAMP rappelle qu'il y a eu des manquements particulièrement graves concernant notre commune que la DGFIP a mis en évidence en demandant de fermer immédiatement la régie.

La présente délibération est adoptée dans les conditions suivantes :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents et représentés.

14/ Délégation de signature au titre de l'article L.2122-22 Alinéa 20 du Code général des collectivités territoriales

Pour la bonne gestion courante de la mairie, il est proposé d'ajouter la délégation du Conseil municipal à Madame la Maire de contracter une ligne de trésorerie dans la limite de 15 000 €.

La présente délibération est adoptée dans les conditions suivantes :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents et représentés.

Questions diverses :**PETIT VOYE :**

Carole LONGECHAMP demande à Serge NOGUER de faire un point sur l'avancée des travaux au Petit Voyer. Serge NOGUER explique que des travaux ont été commandés par la précédente municipalité à l'entreprise TP ARGENTINE pour la réalisation de places de stationnement. Les travaux ont été payés en totalité alors que les travaux ont, à peine, commencé. Après avoir demandé à l'entreprise des détails sur la commande, il s'avère qu'aucun descriptif des travaux ni aucun plan n'a été joint à la commande. Aucune mise en concurrence n'a été effectuée non plus.

Or, le Code de la commande publique prévoit que les factures doivent être réglées sur « service fait ». Ce qui n'a pas été le cas pour ces travaux.

De plus, les travaux prévus risquent de créer des problèmes de circulation dans le virage et de manœuvre difficile pour les bus.

Les habitants du hameau sont inquiets. Une réunion de concertation est programmée le 05/06/2026 sur place sur la base d'un plan d'aménagement du carrefour respectant les normes.

En attendant les travaux sont stoppés.

Julien BOULORD indique qu'il n'était pas informé que les travaux avaient été payés en totalité.

Serge NOGUER indique que des essais seront effectués sur place avec des bus du SMMAG (Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise) et qu'il conviendra de le faire aussi pour les engins agricoles.

RESIDENCE INCLUSIVE :

Serge NOGUER distribue aux conseillers municipaux un tableau sur l'avancée des opérations préalables à la mise en service de la RI.

Un concours sera lancé pour la définition d'une charte graphique, la signalétique et l'attribution d'un nom à la résidence. En attendant, une signalétique provisoire sera installée.

De nombreux problèmes sont listés dont, notamment :

- Le mauvais écoulement des douches, à reprendre ;
- La vaisselle inappropriée qu'il faudra remplacer. Ex : les assiettes ne rentrent pas dans les lave-vaisselles ;
- Les têtes de lit qui empêchent la circulation dans certaines chambres ;
- Une importante condensation dans les caves qui a abîmé toutes les portes. Les portes devront être intégralement remplacées. La garantie de parfait achèvement sera sollicitée.
- Le permis de construire modificatif n'est toujours pas accordé car il reste des points à valider concernant le traitement des eaux pluviales. Une réunion avec le Pays Voironnais devait avoir lieu avant les travaux mais n'a pas eu lieu. Une nouvelle réunion s'est tenue dernièrement pour débloquer la situation. L'obtention du PC Modificatif est obligatoire pour l'ouverture de la résidence, notamment, pour les locaux accueillant du public (cabinet médical, salle commune, Maison des Assistances Maternelles) en vue du passage de la commission de sécurité ;
- La fibre pourra être opérationnelle au plus tôt en juillet. Cela peut poser des problèmes aux personnes nécessitant une télé assistance.

Gilles BOURDARIAT fait part de son inquiétude concernant l'objectif de remplissage à 95 % de la RI au 1er septembre et interroge sur le remboursement des prêts importants, si tous les loyers ne sont pas enregistrés à partir de cette date.

Yvette PERRIN indique qu'à ce jour, 10 logements sont attribués, 4 sont en cours et un logement est attribué au médecin.

Carole LONGECHAMP précise qu'un couple est en difficulté car l'ancienne municipalité lui avait indiqué une ouverture de la résidence fin mars.

Christian BALME ajoute que les charges locatives sont plus élevées que le prévisionnel.

Gilles BOURDARIAT demande aux élus de l'opposition si pour construire le projet de résidence initial, ils ont fait appel à des professionnels, juriste, avocat, expert-comptable et autre.

Julien BOULORD répond que non, uniquement sur la base des compétences internes et expériences personnelles.

Gilles BOURDARIAT remercie Julien Boulord pour sa réponse.

Carole LONGECHAMP précise qu'une rencontre et visite de la résidence a eu lieu avec les services du Département. Ils ont relevé que le projet était assez démesuré, notamment concernant la salle commune.

Il est regrettable que la proposition de diagnostic territorial préalable n'ait pas été acceptée par la commune, d'autant que le territoire du Pays Voironnais est surdoté en résidences pour les seniors. Un diagnostic sera demandé à posteriori pour évaluer la pérennité de la résidence. Les services du Département ont indiqué qu'il s'agit d'habitat inclusif, donc conseillent de l'ouvrir à d'autres publics, et pas uniquement à des seniors. Il conviendra de renommer la résidence en « résidence inclusive » au lieu de « résidence seniors inclusive » et modifier les panneaux en conséquence. Il conviendra également de renforcer la communication pour accélérer le remplissage de la résidence. Carole LONGECHAMP explique que le 1^{er} mai, deux banderoles ont été installées sur le grillage de la résidence avec la mention « Merci Nath ». Une main-courante a été déposée en gendarmerie pour affichage sauvage.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL :

Carole LONGECHAMP indique que Nathalie FAURE s'est présentée à plusieurs reprises en mairie pour prendre le café et échanger des informations avec les agents. Il est rappelé à tous les conseillers municipaux que le règlement intérieur du Conseil municipal prévoit que les conseillers municipaux peuvent se rendre en mairie aux heures d'ouverture de la mairie et que la communication d'informations par les agents doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Maire ou des adjoints.

MEDECIN :

Carole LONGECHAMP informe le Conseil qu'elle a reçu un appel du médecin qui va prochainement s'installer, lequel s'inquiétait parce que Nathalie Faure lui ai dit que la majorité n'était pas favorable à sa venue. Les élus de la majorité sont tout à fait favorables à l'installation du Dr DESJEUNES et s'en réjouissent. Ces allégations sont basées sur des échanges de mails internes qui ont fuité dont la vocation n'était que de dimensionner correctement les installations de sécurité liées à l'activité du médecin. Les élus de la majorité s'interrogent sur l'intention à priori malveillante de cet appel.

LOGEMENTS COMMUNAUX

Christian BALME indique que la chaudière du logement au-dessus de l'école est hors service et doit être changée depuis le passage d'une entreprise de maintenance qui a remis son rapport en mairie en juillet 2025. Et rien n'a été fait depuis, rendant impossible la location du logement.

Gilles BOURDARIAT demande qui a récupéré le récépissé concernant la chaudière avec la mention H.S de Dauphiné Gaz.

Julien BOULORD répond que c'est sans doute l'agent technique.

Gilles BOURDARIAT demande ce qu'il fait de ce document.

Julien BOULORD indique qu'il l'a sans doute remis au secrétariat.

Gilles BOURDARIAT remercie Julien BOULORD pour sa réponse.

Il faudra donc rapidement trouver une solution et faire face à ces dépenses imprévues.

CŒUR VERT

Tous les élus des communes du Cœur Vert sont conviés à un barbecue le 03/07/2026 à 19h à Saint Cassien. Des informations ultérieures seront données pour organiser cette rencontre. Chacun amènera à priori quelque chose à manger et à boire.

VOIRIE :

Julien BOULORD demande pourquoi les accotements n'ont pas été broyés.

Serge NOGUER explique que le prestataire habituel a augmenté ses tarifs de 12% par rapport à l'année dernière. Il a fallu également faire une mise en concurrence comme demandé par la DGFIP. Le Pays Voironnais propose un taux horaire de 62 euros, ce qui revient globalement à 800 euros de moins. Cependant, après prise de contact, il ne peut intégrer St Blaise du Buis dans ses plannings de 2026. Nous reprendrons attache auprès du Pays Voironnais en septembre 2026 pour les campagnes de 2027.

Après négociation, le prestataire de la commune a revu son tarif horaire à 65 €/h. Sur cette base, la commande lui sera passée pour cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h17.

Le Secrétaire,
Pierre BARBIAN

La Maire,
Carole LONGECHAMP

Affiché à la porte de la Mairie le 19/06/2026.

